

activités de suivi du Sommet mondial offrent l'occasion de renforcer et d'accélérer l'application des recommandations du Sommet mondial pour les enfants et de conférences connexes¹¹.

40. D'autres organismes ou programmes, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), sont eux aussi en train de mettre en place des activités qui contribueront à traduire dans les faits la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

D. Commissions régionales

Recommandations du Sommet mondial pour le développement social

41. Dans l'engagement 10, les commissions régionales sont invitées à participer au renforcement de la coopération en vue du développement social aux niveaux national, régional et sous-régional. Au niveau national, elles pourraient aider les pays à prendre les mesures voulues et à établir les mécanismes nécessaires pour mettre en oeuvre les conclusions du Sommet et en assurer le suivi. En coopération avec les banques et les organisations intergouvernementales régionales, elles pourraient convoquer, tous les deux ans, une réunion à un niveau politique élevé pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Elles devraient rendre compte au Conseil économique et social des résultats de cette réunion et, de manière générale, aider le Conseil et l'Assemblée générale à étudier et à évaluer la mise en oeuvre des conclusions du Sommet [Programme d'action, chap. V, par. 95 h)].

42. Le Sommet ayant mis l'accent sur l'accroissement de la coopération à tous les niveaux, les commissions régionales devraient apporter leur appui à la réalisation des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action et, à ce titre, aider les pays en développement, les pays d'Afrique et les pays les moins avancés, ainsi que les pays en transition. Elles devraient, à cet égard, s'efforcer de mobiliser les ressources financières nécessaires, d'orienter les programmes d'ajustement structurel vers le développement social, de promouvoir la coopération Sud-Sud, de mieux faire connaître les conclusions du Sommet et d'élaborer les indicateurs relatifs à sa mise en oeuvre au niveau régional, et d'inciter les acteurs de la société civile au niveau régional à participer au processus de développement social.

Initiatives prises depuis le Sommet mondial

43. Les ministres chargés du développement social des 11 États membres du Groupe de Rio (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela), réunis à Buenos Aires les 4 et 5 mai 1995, ont adopté une déclaration sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social, ainsi qu'un ensemble de mesures à prendre au niveau régional. Ils ont retenu trois grandes orientations : formulation et gestion des politiques sociales, création d'une base de données régionale sur les projets, programmes et initiatives à caractère social, et coopération technique entre les pays en développement dans le domaine du développement social en